

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 24, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 11 Septembre

TROP CONFIANTS !

Personne ne songera certainement à démentir notre assertion si nous disons que notre trop grande franchise et notre confiance à l'égard des étrangers nous ont été souvent nuisibles.

Notre caractère chevaleresque nous fait parfois commettre des imprudences que nous regretterons plus tard, après coup, lorsqu'il n'est plus en notre pouvoir de réparer le mal que nous nous sommes fait à nous mêmes.

Nous avons à plusieurs reprises signalé le danger qu'il y a pour nous à donner l'hospitalité à une foule d'étrangers qui abusent de notre générosité pour ourdir des complots anarchistes, ou pour nous espionner, quand ils ne font pas pire encore.

Mais nous ne nous contentons pas de cela. Nous poussons paraît-il, la complaisance, — nous dirons volontiers la naïveté — jusqu'à livrer aux étrangers de marque qui viennent chez nous, certains renseignements concernant notre organisation militaire, que l'on refuserait de communiquer à des Français. C'est ainsi que nos arsenaux et nos chantiers maritimes sont ouverts aux publicistes et aux officiers anglais; que des documents relatifs à la défense nationale sont communiqués officiellement aux services anglais compétents; que des expériences d'artillerie se font en présence d'agents anglais, alors que les membres mêmes de la commission du budget et de la commission parlementaire de la marine en sont rigoureusement écartés.

Ceci peut paraître incroyable, et cependant, rien n'est plus exact. Plusieurs journaux français ont même signalé le fait et s'en sont plaints avec raison. Ne croirait-on pas, en effet, en voyant cette complaisance, de notre administration à l'égard des Anglais, alors qu'elle se montre si revêche et intolérante à l'égard des Français, que

l'Angleterre exerce une sorte de surveillance sur notre marine ?

Nous voulons bien croire que les sujets de la reine Victoria sont seuls à bénéficier de cette inexplicable complaisance et que les autres étrangers en sont exclus; mais pourquoi cette partialité en faveur de nos voisins d'Outre-Manche? Est-ce qu'ils ont plus de droits à notre confiance que les autres? Est-ce qu'ils sont nos amis ou nos alliés? Evidemment non, puisqu'on leur a prêté plusieurs fois, à tort ou à raison, le dessein d'entrer dans la Triple-Alliance qui a été formée contre nous et qu'ils nous font une concurrence acharnée sur le terrain de la politique coloniale.

Naguère encore, le *Standard* écrivait ce qui suit :

« Sir Charles Dilke compte employer une partie des vacances parlementaires à inspecter les forteresses de la frontière Est de la France. »

Sir Charles Dilke fait partie du Parlement anglais. Il est bien connu en France. On dit même qu'en diverses circonstances, il s'est montré sympathique à la France. Mais est-ce une raison suffisante pour que notre administration l'autorise à visiter nos forteresses de l'Est et à se rendre compte de nos moyens de défense? Nous répondons hardiment : non. Et nous raisonnons ainsi : Il se peut que M. Charles Dilke soit pour le moment sympathique à la France, mais, avant tout, il est anglais, c'est-à-dire qu'il fera tout ce qui dépendra de lui pour servir les intérêts de son pays. Eh bien ! si un différend venait à se produire entre la France et l'Angleterre; si — poussons les choses à l'extrême — une guerre maritime venait à éclater entre les deux pays, est-ce que M. Charles Dilke ne ferait pas bénéficier son gouvernement des renseignements qu'il aurait puisés dans nos arsenaux, et ce dernier ne s'en servirait-il pas contre nous? Le doute, à cet égard, n'est pas permis.

Il est probable que si nos officiers ou un membre quelconque du Parlement français

se rendaient en Angleterre, on ne s'empresserait pas, comme nous le faisons, de leur ouvrir les arsenaux de la Grande-Bretagne, et de mettre à leur disposition les documents relatifs à la défense du pays.

Pourquoi aussi tolérons-nous que des étrangers suivent les grandes manœuvres de nos corps d'armée? Ce même Charles Dilke a publié une étude sur notre cavalerie et les renseignements les plus circonstanciés lui ont été fournis, au dire d'un de nos confrères de la presse parisienne, par nos états-majors.

Eh bien ! nous le déclarons de nouveau, de telles complaisances pour des étrangers ont d'autant plus lieu d'étonner, qu'on les refuserait à des citoyens français. Et puis, ce n'est pas exagérer que de dire que cette confiance aveugle peut nous être funeste. Nous avons déjà eu à nous en repentir en 1870. Retomberons-nous donc éternellement dans les mêmes fautes, et donnerons-nous toujours des verges à nos ennemis pour nous fouetter?

Cependant notre intérêt nous commande de nous montrer plus prudents et plus circonspects.

Gardons-nous, à l'avenir, de livrer les secrets de notre défense à ceux qui ne désirent rien tant que notre abaissement et notre ruine.

J. QUERCYTAÏN.

La mort du Comte de Paris

Nos lecteurs ont appris par dépêche la fin du Comte de Paris. Voici quelques détails sur ses derniers moments :

Buckingham, 8 septembre, 9 h., soir.

Les dernières paroles distinctes que le Prince a prononcées l'ont été hier à trois heures. Mais à part les moments de somnolence, le Prince comprenait tout ce qu'on lui disait et répondait par signes.

Dans la soirée, Mgr le duc d'Orléans, penché vers lui, lui dit doucement et à mots scandés :

« Mon père, c'est moi qui viens vous dire que je n'ai rien oublié et que je n'oublierai rien de

des murailles du parc. Nécessairement il s'entourait des plus grandes précautions, devant éviter tout contact avec l'autorité. Si, par une imprudence, il n'eût dû livrer que lui, il eût été plus audacieux; mais pour son Yvonne, pour sa chère Cécile, il devait éviter tout danger.

— Comment tout cela finira-t-il, disait-il souvent? Quelle imprudence! j'aurais dû m'opposer de toutes mes forces aux téméraires projets de ma pauvre enfant.

Il ignorait tout ce qui se passait au château; de temps en temps il entrevoyait Cécile se promenant sur la terrasse, sa femme sortant en voiture avec M. de Maloy... depuis huit jours il n'avait aperçu personne, ses inquiétudes étaient au comble.

— Si Beppo arrivait, au moins, par lui je saurais... Ah ! ce supplice est épouvantable.

Il était plusieurs fois retourné chez l'abbé Leclerc; mais celui-ci s'était trouvé aux prises avec des difficultés qu'il n'avait pas prévues. L'Irlande, depuis de longues années, fiévreuse et agitée, l'était plus que jamais et l'abbé avait dû attendre de longs jours avant de pouvoir remplir sa mission. Le banquier avait démenagé. Le titulaire de la banque était changé; il avait fallu profiter des accalmies qui se produisaient de temps en temps pour compulser d'anciens registres... ce qui fait que l'abbé Leclerc était encore à Dublin au moment où se passaient, dans les bois de Kéralain, les incidents que nous venons de raconter.

Le soir M. de Kéralain écrivit à Beppo une lettre pressante :

Mon bon Beppo,

S'il te reste un souffle de vie, viens ! j'ai besoin de toi.

Martini.

tout ce que vous m'avez dit. Je vous remercie de votre affection et de vos conseils, ma pensée vous suivra tant que je vivrai. Je connais toute l'étendue de mes devoirs envers Dieu et envers la France; je resterai fidèlement attaché à ces devoirs et je prie Dieu de vous récompenser de tout le bien que vous m'avez fait. »

Monsieur le Comte de Paris avait tout compris; les yeux, mi-clos, s'étaient ouverts avec une indicible expression de bonheur; au mot « Dieu, ses bras amaigris s'élevèrent un peu, et, au nom de « la France », il laissa retomber la main droite sur son cœur; puis son regard se tourna vers son fils et, cherchant sa main, il fit une légère pression des doigts, dernier effort et dernier adieu.

A six heures, le matin, l'état du malade était un peu meilleur, la respiration était régulière; cette accalmie succédait à la crise qui, à quatre heures, avait jeté tout le monde dans une grande alerte.

A sept heures, une nouvelle crise, la dernière, se produisit, mais sans souffrances apparentes. Le spectacle de cette dernière heure fut vraiment saisissant et sublime.

Mme la Comtesse de Paris, maîtrisant sa poignante douleur, restait debout auprès du lit d'agonie, tenant la main droite du Prince, de l'autre côté, le duc d'Orléans, à genoux, avait passé ses bras autour du cou de son père et ses larmes silencieuses tombaient une à une dans cette douloureuse contemplation.

Les autres membres de la famille royale, agenouillés dans la chambre, priaient, les yeux fixés sur ce visage, dont les traits s'altéraient visiblement.

Lorsque le docteur Récamier, qui s'était penché sur le Comte de Paris, se releva une dernière fois en disant : « Tout est fini ! » Madame la Comtesse de Paris, admirable de courage et de calme, se pencha à son tour pour embrasser celui qu'elle perdait pour toujours et doucement lui ferma les yeux. Mais déjà ses forces arrivaient à leur extrême limite. Elle se releva pour éclater en un sanglot déchirant, auquel succédèrent d'autres sanglots, et elle tomba pour ainsi dire dans les bras du duc d'Orléans, accouru auprès d'elle. La mère et le fils restèrent un instant réunis dans une douloureuse étreinte, puis la Princesse se dégagea pour embrasser ses autres enfants avec la même ardeur et se retira dans la pièce voisine.

Alors, Mgr le duc d'Orléans revint prendre sa place auprès du lit où il fit une courte prière, puis, se levant avec tout les princes présents, il s'avança le premier, mit un genou en terre et

Le même courrier emportait une lettre de Cécile enjoignant à Beppo de partir pour Arona, et d'y chercher la cause du silence de M. Martini.

Il est inutile de dire que Beppo ne partit pas pour Arona, mais qu'il fit un effort surhumain pour vaincre la faiblesse qui le clouait encore sur son lit de douleur. — Malgré sa bonne volonté, il fut huit jours sans pouvoir se mettre en route.

— Pourvu que je n'arrive pas trop tard, se disait le brave garçon.

Ces huit jours devaient, en effet, être féconds en événements

XXIII

Le lendemain de la visite d'Henry, Cécile se sentit mieux; Elle voulut se lever et reprendre ses habitudes.

— Nous avons tant à faire, chère maman ! disait-elle à sa mère, il ne nous est pas permis d'être paresseuses.

— Tu as raison, chère enfant; mais que pouvons-nous faire?

— Cherche encore; cherche sans cesse. Dans les papiers qui sont dans le bureau du marquis, nous trouverons peut-être quelque indice. Il avait peut-être un ennemi qu'on ne lui connaissait pas.

— C'est ce que je me sois dit souvent; mais je n'ai rien pu découvrir, malgré mes recherches.

— Et puis si le coupable est M. de Maloy, il se trahira peut-être.

Mme de Kéralain frissonna.

— Ne s'est-il pas déjà trahi, pensa-t-elle, mais elle ne voulut pas effrayer sa fille en lui faisant part des soupçons qui l'agitaient et ne lui paraissaient que trop fondés.

(A suivre.)

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 21

LE

CRIME DE KÉRALAIN

Par la COMTESSE DE BEAUREPAIRE

XXII

Henry examina alors l'homme qui venait d'apparaître sur la scène; il était grand, élancé, jeune encore, autant du moins qu'on en pouvait juger à la lueur indécise qui n'était pas encore la nuit mais qui n'était déjà plus le jour. Il était vêtu d'un grosier vêtement de matelot et avait la tête couverte d'une de ces casquettes en fourrure dont les rebords s'abaissent pour couvrir le front et les oreilles, ne laissant voir que le nez et les yeux de celui qui la porte.

— Est-ce à vous, ce chien ? dit Henry.

— Non, monsieur, répondit l'étranger d'une voix sourde et mal tibrée.

— Savez-vous à qui il appartient ?

— Non.

— Il me semblait l'avoir vu avec un aveugle de mauvaise mine. Vous ne connaissez pas cet aveugle ?

— Non.

— Quoi qu'il en soit, je vous remercie, sans vous, j'aurais passé un mauvais quart d'heure.

baisa la main de son père, déposée sur le bord du lit.

Après que les oncles de Monsieur le Comte de Paris eurent baisé la main du Prince, vinrent son beau-frère et cousin, l'infant don Antonio d'Orléans, ses cousins germains le duc d'Alençon, le duc de Penthièvre, puis le prince Emmanuel, fils du duc d'Alençon.

Après les princes de la maison : le duc de Luynes, M. Aubry-Vitet, M. Dupuy. Tous s'éloignent et font place aux princesses.

Alors, la reine de Portugal s'avance et la même cérémonie recommença au milieu des sanglots. Après la reine Amélie, ses sœurs, la princesse Hélène dont la douleur était navrante, les princesses Isabelle et Louise, puis la duchesse de Montpensier, tante et belle-mère du Prince : la princesse de Joinville, la duchesse de Chartres et ses filles, la princesse Valdemar, la princesse Marguerite et enfin l'infante Eulalie.

Après les princesses, le défilé continue avec la suite des princes et des princesses.

Enfin le personnel et les domestiques de la maison dont la douleur était poignante.

Le défilé auprès du lit mortuaire a été vraiment imposant par sa simplicité.

Les funérailles

Buckingham, 9 septembre.

Les funérailles sont fixées à mercredi. Elles auront lieu à Weybridge, localité située à une heure de Londres, sur la ligne de Londres à Southampton. Le comte de Paris serait enterré dans la chapelle où furent déposés les corps de Louis-Philippe, de sa femme et de la duchesse d'Aumale, avant d'être transportés à Dreux. La duchesse de Nemours repose encore dans la crypte de cette chapelle.

Un train spécial emportera le corps du comte de Paris et toute la famille directement de Stowe-House à Weybridge et ramènera la famille à Stowe-House après la cérémonie.

Le comte de Paris repose actuellement sur le lit sur lequel il est mort. Il n'est pas encore complètement habillé. Ses mains sont jointes et une croix en bois est placée sur sa poitrine.

Lorsque le comte de Paris quitta le Tréport, partant en exil, le navire qui le portait arbora un drapeau tricolore que le comte emporta en arrivant en Angleterre.

Ce drapeau était resté déposé à la bibliothèque de Stowe-House.

Hier matin, après la mort du comte, la comtesse de Paris et le duc d'Orléans ont prié M. Dupuy, qui en qualité de secrétaire du prince, a partagé son exil, d'aller chercher ce drapeau et de le porter sur le lit de mort où il a été drapé par eux trois.

Buckingham, 9 septembre.

On attend un assez grand nombre de personnes ; mais on pense que beaucoup ne viendront que pour les funérailles.

Des fleurs sont déjà arrivées de France à Stowe-House. Elles sont placées dans des serres spéciales où le jardinier chef de Stowe-House les entretient en attendant qu'on puisse en faire usage, soit au moment des funérailles, soit dans la chapelle ardente.

Le testament politique existe, mais on ne sait absolument rien sur son contenu, du moins pour le moment. Tout le monde dans Stowe-House est plongé dans la profonde douleur des premiers instants ; la demeure est plus silencieuse que jamais.

Notifications officielles

Buckingham, 9 septembre.

Le duc d'Orléans a annoncé la mort de son père aux chefs de toutes les maisons souveraines par la dépêche suivante :

« J'ai la douleur de faire part à Votre Majesté de la mort de mon père Philippe, comte de Paris, pieusement décédé à Stowe-House, le 8 septembre.

» Signé : PHILIPPE. »

Dans la journée sont arrivées presque toutes les réponses des souverains.

Des masses de télégrammes sont venus de tous les pays du monde.

La Reine, le prince et la princesse de Galles ont envoyé des lettres de condoléance.

Hier, après-midi, le registrar est allé à Stowe-House, portant les registres de l'état-civil pour enregistrer le décès du comte.

Voici le texte de ce document :

« Louis-Philippe-Albert d'Orléans, comte de Paris, est mort le 8 septembre 1894, à Stowe-House, à l'âge de cinquante-six ans, chef de la maison royale de France. La cause de la mort est une obstruction intestinale et l'épuisement certifié par le docteur Death.

» Témoin : Dupuy, secrétaire particulier du prince, présent au moment du décès.

» Signé : BARNES, registrar. »

La mise en bière aura lieu lundi et le grand salon de marbre sera transformée en chapelle ardente où le cercueil sera exposé. On sera admis à défilé mardi. On a demandé à Londres des religieuses pour prier devant le cercueil. Des messes seront dites chaque jour dans la pièce

avoisinant la chambre de décès pour le repos de l'âme du comte.

Mercredi matin, une messe sera célébrée à Stowe-House avant le départ pour Weybridge.

L'heure exacte des funérailles sera fixée ultérieurement.

Hier, un peu avant le déjeuner, le duc de Nemours, accompagné de ses deux fils, le comte d'Eu et le duc d'Alençon, est monté à l'appartement du duc d'Orléans pour le reconnaître comme chef de la Maison de France.

Le duc d'Orléans est ensuite descendu dans le hall où étaient réunis tous les membres de la famille, qui l'ont salué et ont conversé avec lui.

Au déjeuner, deux tables ont été servies : l'une où étaient le duc, la comtesse de Paris et ses enfants ; une autre où étaient tout le reste de la famille et les personnes attachées à la maison. Cette dernière était présidée par le duc de Chartres et la duchesse de Montpensier.

La fortune du comte de Paris

Nous empruntons au *Figaro* quelques renseignements sur la fortune de M. le comte de Paris :

M. le comte de Paris a reçu naturellement sa part dans la restitution des 40 millions faite après la guerre à sa famille ; mais les princes étaient au nombre de vingt-sept et il ne lui revint donc qu'une assez faible portion.

La duchesse de Galliera lui laissa à sa mort vingt-cinq millions.

On peut donc évaluer à une trentaine de millions la fortune que laissera M. le Comte de Paris.

On dit que Mgr le duc d'Orléans, comme chef de la famille politique, outre sa part, recevra le château d'Eu.

Le domaine de Villa Manrique reviendra plus tard au duc de Montpensier.

Il est bon d'ajouter que les 40 millions qui ont été rendus aux princes en 1871, sur le désir de M. Thiers et de M. Grévy, consistaient en des domaines qui avaient été confisqués par l'Empire et qui n'avaient pas pu se vendre.

En Angleterre

A Londres, tous les journaux ont publié de longs détails sur la mort du comte de Paris.

La *Pall Mall Gazette* dit :

« Le comte de Paris est mort, et morte avec lui est, pour l'instant, la tradition orléaniste. Ni son fils ni son neveu ne peuvent la faire revivre. Les funérailles du comte de Paris sont les funérailles des espérances de son parti. »

L'article de la *Pall Mall Gazette* critique sévèrement les procédés politiques de la famille d'Orléans.

La *Westminster Gazette* dit :

« Le mort du comte de Paris n'est pas un événement, ce n'est qu'un fait divers. »

« Le duc d'Orléans ne changera pas plus la situation que ne l'a changée son père. »

L'*Evening Standard* :

« Il était estimable comme homme privé. Il était Anglais par l'éducation et le goût, Allemand par sa mère et Français par son père. »

« Sa mort n'affectera en rien les destinées de la République. »

L'*Observer* dit au sujet de la mort du comte de Paris :

« Nous nous lamentons de la perte d'un prince aimable, mais l'événement n'a aucune importance au point de vue européen. »

En Belgique

Parlant de la mort du comte de Paris, l'*Indépendance belge* dit que l'hommage de respect que méritent les vertus domestiques ne sera pas refusé à l'homme privé ; mais l'homme public ne fera pas bonne figure dans l'Histoire, qui lui imputera la responsabilité de la fin de l'idée monarchique en France.

La *Réforme* dit que l'histoire se contentera d'inscrire son nom entre deux dates dans la chronologie des fils de sa race.

Ce décès ne saurait modifier en rien la politique française.

En Allemagne

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* traduit l'opinion générale en disant qu'il n'a jamais espéré ni voulu sérieusement devenir roi.

Le *Tageblatt* dit que le comte de Paris, mort en laissant des millions à un héritier entreprenant, a rendu un dernier service à la cause monarchique.

PRESSE FRANÇAISE

Le Rappel :

Il a renié et tué l'orléanisme, sa seule raison d'être, sans en acquiescer une autre, car les légitimistes vrais l'ont repoussé, à commencer par la comtesse de Chambord qui l'a expulsé des funérailles de son mari.

Le Matin :

Il est inutile, il serait oiseux, de rechercher quelle influence peut avoir cette mort sur les destinées de notre pays. Ces destinées, grâce à la République, sont désormais à l'abri des dangers et des hasards que peut faire courir à une nation le trépas d'un homme.

Le parti monarchiste a perdu un chef prudent,

un peu timide et tout-à-fait froid. Il en aura demain, en la personne du duc d'Orléans, un autre inexpérimenté, ardent et peut-être casse-cou. Rien ne sera changé pourtant dans son avenir. Qu'importe le cavalier quand la monture est morte !

La Libre parole :

L'enjeuement a continué de plus belle, et si jamais le duc d'Orléans devenait roi, il pourrait s'appeler le « Roi des Juifs », plus justement que « Roi des Français ».

Le Figaro :

Le comte de Paris vient de mourir sur la terre d'exil, comme Charles X, comme son grand-père Louis-Philippe, comme le comte de Chambord, comme Napoléon III, comme le prince impérial, comme le prince Napoléon, comme tous ceux qui depuis Louis XVIII ont régné sur la France ou revendiqué le droit de régner sur elle.

Cette lamentable énumération nous dispense de discuter sur les chances d'une restauration quelconque et sur une prétendue persistance du sentiment monarchique que des rêveurs obstinés veulent découvrir dans le goût de la France pour le panache et pour l'individualisme politique.

L'Autorité :

La mort de Mgr le comte de Paris, après celle tout aussi imprévue de M. le comte de Chambord, décapite en peu d'années la monarchie royale, comme la mort du prince impérial décapita l'empire.

C'est pour le parti royaliste un inconsolable deuil, que comprennent seuls les fidèles qui ne se sont pas encore consolés de la catastrophe du Zoulouland.

Le *Temps* et la *Liberté*, après avoir rendu hommage au caractère et au patriotisme du Comte de Paris, répètent que sa mort ne sera pas un danger pour l'avenir de la République.

Les Débats :

Nous savons gré au prince d'avoir porté dignement un nom devant lequel s'inclinent tous ceux qui sont respectueux de notre histoire et de notre tradition nationale.

INFORMATIONS

Les droits de douane

Quand M. Méline et ses adeptes prônèrent l'imposition des blés étrangers à leur entrée en France comme une panacée seule capable de mettre fin à la crise agricole, ils pouvaient être de bonne foi, mais ils furent mauvais prophètes. Les droits qui furent établis — d'abord 5 puis 7 francs, n'ont pas eu le don de faire cesser les plaintes des agriculteurs. Il faut bien reconnaître aujourd'hui que ce système n'est pas encore le bon. « Les droits de douane, dit le *Soleil*, ne sont pas le vrai remède à la crise agricole, puisque, malgré les droits de douane, l'agriculture continue à dépérir. »

D'après ce journal, la cause principale du malaise est l'absence des grands propriétaires terriens de leurs propriétés où ils ne paraissent qu'à l'époque des chasses, et dont le déplacement entraîne une partie des populations rurales.

Chine et Japon

Au lendemain de la déclaration de guerre, les Chinois résidant au Japon et les Japonais résidant en Chine ont demandé la protection des Etats-Unis qui l'ont acceptée ; malgré cela, la plupart des sujets des deux belligérants ont préféré regagner la terre natale, afin de se soustraire aux tracasseries auxquelles ils devaient s'attendre.

Mais les concessions étrangères de Shanghai sont régies par un statut particulier ; là les Japonais devaient se croire en sûreté, sous la protection du Consul général des Etats-Unis. Aussi a-t-on été fort étonné d'apprendre ces jours-ci que cet agent venait de livrer aux autorités chinoises deux sujets Japonais qu'elles accusaient d'espionnage. Et la consternation a été à son comble dans la colonie Japonaise, devant la rumeur qui circulait hier à Shanghai que les deux prisonniers avaient été décapités par ordre du taotai, après un jugement sommaire. Il faut espérer que cette nouvelle n'est pas exacte. Quoi qu'il en soit, dès qu'ils ont su qu'ils restaient, en leur qualité d'Asiatiques, soumis à la juridiction des mandarins, les Japonais de Shanghai, au nombre de 700, ont pris la décision de quitter cette ville au plus tôt, et actuellement ils liquident leurs affaires. La Banque d'espèces de Yokohama, institution financière japonaise, a transféré son portefeuille à la succursale du Comptoir d'Escompte de Paris.

La France et la Russie

Quelques journaux se sont préoccupés de l'effet qu'a pu produire à Saint-Petersbourg l'attitude affectée par l'Allemagne vis-à-vis de la France. On a été jusqu'à craindre un ébranlement de l'entente franco-russe.

Ces craintes ne reposent sur aucun fondement.

Ni le gouvernement ni la nation russe ne se sont alarmés de cet état de choses, parce qu'ils n'y ont vu que les symptômes des nécessités reconnues par les hommes d'Etat allemands de maintenir la paix en réfrénant les antagonismes qui se donnaient carrière jusqu'ici.

Une expédition à Madagascar

Le *Paris*, qui comptait jadis parmi ses collaborateurs M. Delcassé, ministre des colonies, semble confirmer le prochain retour en France de M. Larrouy, notre résident général à Madagascar :

« Depuis deux ans, dit le *Paris*, M. Larrouy a suivi une politique aussi énergique que possible et l'on se demande dans quel intérêt la ruine de Madagascar pousse la France à bout. A cette heure, le gouvernement est obligé de réaliser les promesses faites au Parlement par M. Casimir-Périer, alors ministre des affaires étrangères. »

« On sait à quoi s'en tenir, au quai d'Orsay. C'est M. Ranchot, un fonctionnaire énergique, assure-t-on, qui fera l'intérim de la résidence à Tananarive. En tout cas, conclut le *Paris* l'heure presse : nous devons agir, sous peine d'abandonner Madagascar. Au point de vue stratégique, comme au point de vue économique, l'évacuation serait une folie. »

Le procès de M. Zola

A la requête de M. Bourgeois, entrepreneur de la construction de l'église de Lourdes, le *Gil Blas* et M. Emile Zola, sont cités à comparaître le 24 octobre prochain, devant les juges de la 9^e chambre correctionnelle, pour y répondre du délit de diffamation.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Le budget municipal

Dans la séance du 6 septembre du conseil municipal, M. Périès, rapporteur de la commission des finances, a fait le rapport suivant dans le compte de gestion de notre ville pour l'exercice 1893 :

Les receveurs municipaux sont tenus de rendre, chaque année, un compte de gestion pour leurs opérations de l'année précédente. Celui que présente M. Castagné, qui doit être l'objet d'une délibération spéciale du conseil municipal, énumère dans sa première partie toutes les recettes et dépenses faites dans le courant de l'année du compte.

On trouve que les recettes s'élèvent à 318.158 99
Les dépenses à 343.119 21

et laissent pour excédent de dépenses 24.961 12

La deuxième partie contient les opérations complémentaires de l'exercice 1893 clos au 31 mars 1894 :

Les recettes s'élèvent à 14.487 61
Et les dépenses à 18.330 69

D'où un excédent de dépenses de 3.843 08

Par suite, les dépenses totales dépassent les recettes de 28,804 fr. 20, à imputer sur l'excédent de recettes du compte précédent, arrêté par une de vos délibérations, à 49,451 fr. 73.

Par suite, le receveur doit être déclaré débiteur envers la commune de 20,647 fr. 53.

Le receveur municipal présente divers états de cotes irrécouvrables sur le budget communal.

Le premier est un extrait du rôle des prestations en nature pour les chemins vicinaux, et comprend 47 redevables, qui tous sont dans un état d'indigence notoire, tombés en faillite, déçus ou ayant quitté la ville. Vos commissions, après examen de l'état présenté et renseignements sur la situation des redevables qui y sont inscrits, vous proposent de fixer le montant des taxes à admettre en non valeur à la somme de 111 fr. 15.

Pour les mêmes causes, les deux commissions vous proposent d'admettre en non valeur une somme de 72 fr., intéressant des redevables inscrits sur le rôle de la taxe municipale sur les chiens, et qui sont dans un état complet d'indigence. — Adopté.

Quant au budget supplémentaire de 1894, il se solde par 52,755 fr. 52 de recettes et 70,738 francs 56 de dépenses.

L'excédent des dépenses, soit 37,983 fr. 04, provient surtout des frais occasionnés par le concours régional de juin 1894. Ces dépenses supplémentaires seront imputées sur l'excédent des recettes du budget primitif de 1894, excédent qui s'élève à 48,453 fr. 85.

Parmi les dépenses qui figurent sur le budget supplémentaire de 1894 et qui ont surtout provoqué le déficit signalé plus haut, figurent :

Solde du concours régional, 21,407 fr. 29 ;

Part contributive de la ville au concours hippique, 4,000 fr. ;

Déplacement du square, 4,000 fr. ;

Grille et piédestaux du nouveau square, 2,449 fr. 05.

Manceuvres du 17^e corps d'armée
33^e DIVISION

Le 7, la 65^e brigade est arrivée à Moissac et la 66^e à Castelsarrasin. Chacune des deux brigades avait une part égale de l'artillerie et de la cavalerie de la division. Une opération de nuit a été effectuée dans la nuit du 7 au 8. Le 7, à 6 heures du soir, les troupes des deux brigades se sont installées au bivouac en avant de leurs cantonnements respectifs en se couvrant par des avant-postes.

Le thème de la manœuvre était celui-ci : la 66^e brigade était chargée de tenter d'enlever par surprise les ponts de Moissac. Après avoir attiré l'attention du défenseur sur la région située à l'ouest du canal, la 66^e brigade devait tenter une attaque décisive et simultanée sur les deux ponts du canal et du chemin de fer. L'opération a été effectuée dans les conditions prévues. Les avant-postes des deux parties ont opéré des reconnaissances pendant la nuit, et au petit jour, l'attaque sur les ponts jumeaux s'est produite.

Les dispositions prises par la défense n'ont pas permis à l'assaillant de réussir dans sa tâche, étant données les forces que la 65^e brigade, couverte par les avant-postes et ainsi prévenue à temps, avait affectées à la défense des ponts jumeaux.

Malgré une nuit des plus fraîches, les troupes ont montré la meilleure volonté et un excellent entrain.

Elles sont rentrées entre sept et huit heures au cantonnement et ont défilé avec correction et bonne humeur au son des musiques militaires.

Les feux de bivouac qu'on avait allumés dans la nuit faisaient un excellent effet, aussi un grand nombre d'habitants de Castelsarrasin, la plupart venus en bicyclettes, s'étaient-ils rendus sur les lieux pour y jouir de ce spectacle pittoresque et quasi nouveau pour eux.

L'ordre le plus parfait n'a cessé de régner dans les cantonnements. Les réservistes paraissent envisager avec une bonne humeur toute patriotique les fatigues que leur réservent les grandes manœuvres.

La journée de samedi, a été consacrée au repos; dans l'après-midi, le général en chef, accompagné de plusieurs officiers d'état-major et de M. le capitaine Gherzi, de l'armée italienne, est arrivé à Castelsarrasin pour assister pendant les journées suivantes aux manœuvres de la 33^e division.

9 septembre.

Les manœuvres d'hier n'ont été que la continuation de celles d'avant-hier : la 66^e brigade se rend sur la position qu'elle occupait la veille en passant, le 20^e par la route de Moissac; le 11^e par celle de Notre-Dame-d'Alem et le carrefour de Bourgade; l'artillerie suivait le 11^e; le 20^e en formation de rassemblement perpendiculaire à la route et à l'est de celle-ci, était couvert par une compagnie en avant ligne sur le pont de Caussade et par une section au pont fixe et sur le canal. Le 11^e, à peu près à la même hauteur que le 20^e, mais à l'ouest de la route de Moissac, était couvert par une compagnie en avant-ligne de Galibert à Castel-Rouge. L'artillerie était en position d'attente vers Fourmes avec une compagnie du 11^e en soutien; la cavalerie couvrait le front de Bieule-Gandalou.

Pendant ce temps, la 65^e brigade se portait en avant pour poursuivre son succès de la veille et protéger le rassemblement de la brigade. Le 7^e régiment d'infanterie faisait occuper par deux bataillons d'avant-poste la ligne Jouanet-Chaubard, sur la route nationale Cathialès, Latrinque et Guillaumet; les deux régiments se rassemblaient immédiatement à Saint-Benoît : le 7^e à l'ouest de la route de Castelsarrasin, le 9^e à l'est l'artillerie restait en colonne sur la route nationale, la cavalerie se rassemblait sur le chemin qui longe la rive gauche du Tarn, vers la Grande-Métairie.

La 66^e brigade devait attaquer la 65^e et battre ensuite en retraite. L'opération a eu lieu comme elle avait été prévue. L'engagement définitif était à la hauteur de Fleury; l'engagement a duré près de trois heures. Enfin, on donne l'ordre de cesser le feu et l'on bat en retraite.

De l'avis du général en chef, l'opération a été bien conduite, il est à regretter que le terrain ait offert des difficultés aussi grandes.

Au cours de ces manœuvres s'est produit un regrettable accident. Un fourrier du 20^e, qui avait eu l'imprudence de poser sa bouche sur le canon d'un fusil, a eu la langue emportée et les lèvres en capilotade.

Aujourd'hui lundi, nouvelles manœuvres et grande bataille sur les bords de la Garonne.

Après quoi toute la brigade rentrera à Montauban, sauf le 10^e dragons.

Montech, 10 septembre, soir.

Un corps d'armée représenté par la 33^e division, a surpris le pont de Bourret et passé la Garonne. Il apprend alors que Montech est occupé par une force ennemie qui protège la retraite d'un corps d'armée se retirant sur Montauban.

La division se masse sur les deux flancs de la route d'Auch. Une partie de cette division (le 20^e) est chargée d'attaquer directement Montech par

cette même route d'Auch. Le 11^e est porté en réserve vers la droite de Combes.

Le 9^e et le 7^e suivent le bas des coteaux, vont passer au Château-Menil, remontent derrière le bois de Boutanel et font sentir leur attaque au Pont-Haus. Ces deux régiments étaient protégés par le gros de la cavalerie qui occupait les Barragrous.

Voilà pour le général Vincendon.

Le lieutenant-colonel Mary, du 11^e de ligne, était chargé de la défense de Montech avec huit bataillons représentés par un seul bataillon du 11^e.

Il oppose au 20^e de ligne deux des bataillons fictifs qu'il représentait et porte à Saragnac le restant de ses forces, c'est-à-dire les cinq autres bataillons. Il avait été prévenu par les éclaireurs de sa cavalerie que ce point était menacé par des forces considérables.

L'artillerie était établie pour les assaillants à Saint-Cry et à Combes, celle de la défense était au Rouget.

A neuf heures, l'action était complètement engagée. A dix heures, les forces de la défense devaient céder devant celle de l'attaque, surtout du côté de Saragnac. Le général Vincendon a alors très vivement porté le 11^e (sa réserve établie à Combes), vers Montech, où il est monté à l'assaut aux sons entraînants de la musique avec le 20^e, vers dix heures et demie.

A onze heures, tout était terminé, vainqueurs et vaincus allaient manger la soupe pour de là se rendre à Montauban.

* * *

Nous avons assisté à l'arrivée des troupes à Montech. Nos régiments marchaient à une fière allure et les troupes n'avaient pas l'air trop fatiguées malgré la mauvaise et pénible étape qu'elles venaient de faire.

Grâce à l'importance de la ville de Montech, tous les officiers ont pu être logés et les soldats ont trouvé des abris, notamment à l'usine, sous la halle, aux écoles et dans les locaux mis à leur disposition par la population. Pendant la soirée, Montech offrait une curieuse animation avec ses 5,000 hommes de garnison momentanée.

Nos troupiers ont été bien accueillis partout.

Recette ruraliste

L'Officiel publie la liste des sous-officiers classés pour des emplois civils ou militaires.

Nous sommes heureux de relever dans cette liste le nom de M. Moulin, adjudant au 7^e de ligne, qui est nommé receveur ruraliste de 1^{re} classe.

A la mémoire de Carnot

Le ministre de l'intérieur fait imprimer une brochure d'environ 50 pages, destinée à chacune des mairies de France.

Cette brochure reproduit le récit de la mort de M. Carnot, de ses obsèques, toutes les adresses reçues par le gouvernement et par M^{me} Carnot et, de plus, elle contiendra cinq photographies : un portrait de M. Carnot, le président sur son lit de mort, une vue prise aux abords de l'Elysée, quand la foule attendait pour entrer dans la chapelle ardente, et deux vues du cortège funèbre.

Cette brochure sera conservée dans les archives de chaque commune.

Un chevalier d'industrie

On ne saurait trop mettre en garde le public contre les agissements d'un individu qui parcourt les villes et les campagnes, porteur d'un certain nombre de jolies gravures et d'un carnet à souche à l'entête du *Journal illustré*.

Au moyen de ces gravures, qu'il donne comme primes, il essaye de faire souscrire un abonnement audit journal et réussit souvent à empocher le montant, soit 17 ou 18 fr. Inutile de dire que le nouvel abonné peut attendre longtemps le premier numéro du journal.

Gourdon

On nous écrit de Gourdon : Jeudi dernier, à 10 heures du matin M. Serr, notre nouveau sous-préfet, arrivé depuis quelques jours à Gourdon, recevait les fonctionnaires de la ville.

Nos lecteurs savent combien les rapports de la municipalité et du conseil municipal avec M. Truc, notre ancien sous-préfet, étaient tendus à la suite de l'attitude prise par ce fonctionnaire dans les dernières élections; tant du conseil municipal que du conseil d'arrondissement; aussi le véritable intérêt des réceptions se portait-il sur l'accueil qui serait fait au corps municipal.

En présentant ses adjoints et le conseil, M. le docteur Calmeilles, maire, s'est exprimé à peu près en ces termes :

« Monsieur le Sous-Préfet,

« J'ai l'honneur de vous présenter la municipalité, les membres du conseil municipal et les fonctionnaires communaux.

« Interprète de leurs sentiments, je saisis cette occasion pour vous dire combien nous sommes heureux de vous offrir nos hommages et de vous souhaiter la bienvenue.

« Nous espérons qu'une ère de bons rapports entre le représentant de l'autorité administrative et l'assemblée municipale marquera votre passage parmi nous.

« C'est notre désir le plus ardent.

« Car si nous sommes libres, ayant le souci de notre dignité, nous savons tout le respect que nous devons au représentant du gouvernement de la République à laquelle notre dévouement absolu est acquis.

« Les intérêts qui nous sont confiés et auxquels nous ne pouvons donner satisfaction sans votre intervention légale, établissent encore entre nous un lien dont nous ne méconnaissons ni l'utilité ni l'importance.

« Pour tous ces motifs, vous pouvez, Monsieur le Sous-Préfet, toujours compter sur nous, comme nous sommes sûrs d'avance de pouvoir compter sur vous. »

M. le sous-préfet, en un langage facile, élevé, très sympathique, a remercié M. le maire des sentiments qu'il venait de lui exprimer tant en son nom personnel qu'au nom du conseil.

Il a donné l'assurance qu'en toute occasion son concours dévoué serait acquis à tout ce qui concernerait les intérêts de la ville de Gourdon, devenue sa résidence.

Il a ajouté que le corps municipal tout entier pouvait compter sur sa bienveillance.

En terminant, M. le sous-préfet a dit qu'il appliquerait ses efforts à favoriser l'union, la concorde, la conciliation, et qu'il aurait toujours pour devise : « Fais ce que dois, advienne que pourra. » Tout pour la France et pour la République. »

Cette réponse a produit un très bon effet, et il reste du premier contact du corps municipal avec M. Serr la meilleure impression.

Tout nous fait présager, pour notre arrondissement, une administration active, éclairée, impartiale et animée d'un bon esprit.

* * *

Construction d'une caisse d'épargne à Gourdon

ADJUDICATION

Le trente septembre courant, jour de dimanche à deux heures du soir, il sera procédé à Gourdon, à la Mairie, à l'adjudication, sur soumissions cachetées et au rabais, des travaux de construction d'une caisse d'épargne.

Les travaux à exécuter s'élèvent à la somme de vingt-un mille sept cent quatre-vingt-quinze francs trente-quatre centimes, ci... 21,795 34

A laquelle il convient d'ajouter, pour travaux imprévus et honoraires de l'architecte, celle de deux mille quatre cent quatre francs soixante-six centimes, ci... 2,406 66

Montant général du devis : Vingt-quatre mille deux cents francs, ci... 24,200 00

Les plans, devis estimatif et cahier des charges demeureront déposés au secrétariat de la Mairie de Gourdon jusqu'au jour de l'adjudication, et y seront communiqués à toutes les personnes qui désireraient en prendre connaissance.

Gramat

Ces jours derniers, le sieur Courtiol avait fait conduire sa machine à battre chez M. Tournié, du Périé.

Au point du jour, quand l'ouvrier mécanicien a voulu faire fonctionner la machine, il s'est aperçu que cette dernière avait subi des mutilations qui la mettaient complètement hors d'usage et aurait provoqué une explosion.

Des malfaiteurs, véritables vandales, avaient forcé et détérioré les principaux rouages, brisé les robinets et enlevé les courroies de transmission.

On ne saurait flétrir assez énergiquement de pareils actes.

La gendarmerie a commencé une enquête, espérons qu'elle amènera à bref délai l'arrestation des coupables.

St-Clair

Vendredi matin, ont eu lieu à St-Clair les obsèques de M. Brunet, instituteur honoraire.

Une nombreuse assistance, parmi laquelle on remarquait beaucoup d'instituteurs venus des cantons environnants, accompagnait cet homme de bien à sa dernière demeure, où il a été porté par six de ses collègues.

Le deuil était conduit par le fils du défunt, professeur au lycée Gambetta et par ses deux neveux.

Sur le bord de la tombe, M. Léon Bennet, instituteur à St-Clair, prenant la parole, a, en excellents termes, retracé la carrière honorable du défunt et exprimé les regrets unanimes qu'il laissait non seulement parmi ses amis, mais encore parmi tous ceux qui l'avaient connu.

Bagnac

Un de ces soirs, vers dix heures, la maison de M. Laroussie, tailleur d'habits, sise à Bagnac, place de l'Eglise, a été bombardée à coup de cailloux par un ou des inconnus; toutes les vitres ont été brisées. Laroussie et les membres de sa famille ont failli être atteints.

Gare aux huîtres !

A peine les huîtres ont-elles fait leur apparition que, de plusieurs côtés, arrivent des nouvelles alarmantes.

Des amateurs confiants dans la tradition des mois en R, sont tombés malades à la suite de l'ingestion des premières huîtres.

Sans être d'une conséquence grave, ces accidents sont toujours fâcheux et on les peut éviter facilement.

L'huître est souvent rendue malsaine par la ponte. Il convient donc d'examiner les mollusques avant de les servir à table.

Lorsque l'eau contenue dans la coquille est claire et limpide, lorsque la chair est brillante, bien nette, lorsque le bord des lèvres n'est ni terne ni affaissé, on peut hardiment consommer l'huître : elle est saine.

Au contraire, si la chair est molle et laiteuse, ou si l'eau est trouble, l'huître est certainement malade et doit être rejetée.

Un gourmet ne s'y trompe jamais.

Les dangers de la bicyclette

L'académie de médecine a entendu lundi la lecture d'une communication du docteur Petit sur les dangers de la bicyclette.

Le docteur Petit évalue à un sur mille la proportion des cyclistes atteints de troubles cardiaques déterminés par les émotions morales violentes que ressentent les bicyclistes, crainte d'écraser les passants, d'être renversés par les voitures, de perdre leur équilibre, etc. Le docteur Petit, rappelant les sages paroles prononcées par les docteurs Bouchard et Legendre aux congrès de Besançon et de Caen, croit qu'il est urgent de signaler aux bicyclistes, atteints de troubles cardiaques, le danger qu'ils courent.

Usez, n'abusez pas !

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

PÈLERINAGE A ROCAMADOUR

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour il est délivré chaque année, du 1^{er} mai au 31 octobre inclus, des Billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe sur le double des prix des billets simples :

Aux gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les Billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste et express; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

VENDANGE A VENDRE
300 barriques

de vendange, 1^{re} qualité (cépages variés), à vendre dans la vigne.

S'adresser à M. COLONGE, à Montpezat-de-Quercy, à partir du jeudi 13 septembre.

AUDOUARD

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à Cahors, le 1^{er} et le 3^e samedi de chaque mois

Hôtel de l'Europe

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire

FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD. BRIVE

MAISON

Bien aménagée à louer, en partie ou totalité, située rue Lestieu. Eau dans la maison et water-closets à l'anglaise. — Prix modéré.

S'adresser pour visiter, chez M. Arnaudet, rue Fénelon.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

4^e itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *via* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants : 1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduits, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

VOYAGE D'EXCURSION AUX

Plages de la Bretagne

Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Plémerel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimper, Rosperden, Concarneau, Quimper, Douarnez, Pont-Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1^{re} classe : 45 francs. — 2^e classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 % du prix des billets.

Il est délivré des Billets complémentaires du Voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, réduits de 40 %, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces Billets sont délivrés de toute station du réseau d'Orléans et séparément : le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion, le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion et permettant de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

Bibliographie

LA REVUE UNIVERSELLE, (Inventions nouvelles et Sciences pratiques), 10, rue Saint-Joseph, Paris, publiée dans son numéro du 5 septembre 1891. — Les voitures à traction mécanique (A. Brun). — Les ballons à voile. — Un nouveau gaz dans l'air. — Machine pour la soudure électrique des rails. — Semoir à maïs. — Pyromètre à air. — Machine volante Maxim. — Nouvelle chambre détective Suter. — Le Nickelage des métaux. — Le viseur « Bi-Reflex ». — Enquête sur la conservation des épreuves photographiques. — Concours pour la suppression des fumées produites par les foyers des chaudières à vapeur. — Rivet pour courroies. — Prix de la Société industrielle de Mulhouse. — Conservation de la faculté germinative. — Fort-Dauphin (Madagascar). — Les laiteries urbaines. — Une ferme en Tunisie. — Stérilisateur Legay. — Enseignement photographique (Appareils à magasin. — Positifs sur verre. — Photographie sur marbre.) — Electricité (Notes pratiques sur les paratonnerres). — Ajustage (Traçage d'un cylindre de locomotive. — Mise au point des sculpteurs). — Problème de mécanique. — Revue des publications françaises et étrangères. — Liste générale des Brevets français. — Catalogue systématique.

Abonnements : Un an 15 fr. Etranger, 18 fr.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1136^e livraison (8 septembre 1894). — Texte : L'héritier des Vauverts, par M^{me} de Nanteuil. — Le pinceau à air, par Frédéric Dillaye. — La chambre au rouet, par A. Verley. — L'excellent baron de Pic-Ardant, par Danielle d'Arthez. — La vocation de l'enimore Cooper. — L'Académie de France à Rome, par Albert Deville. — Chaque numéro, 40 cent.

Illustrations de A. Paris, Myrbach, Le Blant. Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

TOUR DU MONDE. — Nouveau Journal des voyages. — Sommaire de la 1757^e livraison (8 septembre 1894). — Six mois dans l'Inde (Souvenirs de voyage et de chasse), par M. E. Von Leipziger. — Extrait du volume de *Sechs Monate in Indien*, Leipzig, Adalbert Fischer, 1894, in-4^e. — Texte et dessins inédits. — Douze gravures

de Bazin, Privat, A. Paris, Ruffe, Jouis, Devos. — Chaque numéro, 50 cent.

Abonnement : Un an, 26 fr. Six mois, 13 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C^{ie} 56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

Journal de la Santé

REVUE D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE POPULAIRE CRÉÉE EN 1884

PARAIT TOUS LES DIMANCHES EN 32 PAGES avec gravures dans le texte.

Consultations gratuites par la voie du Journal par d'éminents spécialistes.

PRIME GRATUITE : Dictionnaire de l'Homme sain et de l'Homme malade, par le Dr J. Rossi, Encyclopédie complète d'Hygiène et de Médecine populaire. Cette prime vaut 8^e en librairie.

ABONNEMENTS : UN AN, 6 FR.; UNION POSTALE, 8 FRANCS. (Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la Prime.)

BUREAUX : 5, Boulevard Montmartre, Paris (Téléphone).

On s'abonne, en envoyant mandat-poste à l'Administration du Journal, 5, Boulevard Montmartre, Paris et à tous les Bureaux de poste de France et de l'Etranger.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé

Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

Peinture

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

Papiers peints

Vitrierie

Henri SÉGUY

en

Faux bois

Rue du Lycée, n° 40, CAHORS

tous genres

Marbre

Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

JEUNE HOMME employé depuis 9 ans dans la commission, ayant à recueillir un héritage, succession ouverte, pourra verser forte somme, octobre ou novembre prochain, pour s'intéresser à affaire industrielle. Ecrire : SURY, post. rest., Bourso, Paris.

A VENDRE Pour cause de décès

Dans la sous-préf. d'un grand dép. de l'Ouest

UNE IMPORTANTE ET VASTE

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE

EXCEPTIONNELLEMENT INSTALLÉE

Avec journal semi-quotidien. — Chiffre d'affaires : 45,000 fr. Prix à débattre d'après inventaire. S'adresser aux initiales L. M. M., Agence Havas, 8, place Bourse, Paris.

A VENDRE

(Pour cause de départ éventuel)

UNE MAISON

composée de deux corps de bâtiments

SISE

Faubourg et rue St-Georges, N° 24

Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise.

REVENU MOYEN : 1,200 fr.

S'adresser au Siège de l'immeuble ou au Bureau du Journal.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU

Bon prime du « Journal du Lot »

Eaux MINÉRALES NATURELLES DE CRANSAC SOURCES ROQUES

Les seules approuvées par l'Académie de médecine, autorisées par l'Etat

Depuis les derniers travaux de captage débitant 11,131 litres par jour. Source n° 1, 7,920 lit. par jour. Source n° 2 ou source principale, 3,211 lit. p. jour

TROIS MÉDAILLES D'OR ET UN DIPLOME D'HONNEUR

Aux Expositions de Bordeaux, Montauban, Brive

Employées avec succès contre les maladies du Foie, de la Rate, les Engorgements chroniques abdominaux, la Constipation, les Fièvres intermittentes, rebelles, les Affections vermineuses.

Ces eaux combinées avec les étuves naturelles qui existent sur le volcan et l'hydrothérapie, sont radicales pour toutes les douleurs rhumatismales.

Demander le Grand Hôtel GALTIER, le mieux aéré, bon confortable, prix modérés, situé dans le grand Parc des établissements des sources et bains.

Ecrire à M. ROQUES, directeur des Etablissements, à Cransac

Saison d'eau remboursée à qui ne serait pas satisfait comme par le passé, sinon mieux

Ouverture : 15 juin jusqu'au dernier septembre

Prière à nos lecteurs de nous demander les Bons-primés avec lesquels ils pourront bénéficier de dix pour cent sur les prix d'hôtel, le traitement et les commandes d'eaux minérales.

VELOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour velocipédistes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocaton, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT 16, Rue de la Liberté, Cahors

